

# Le Parc National des Pyrénées



Le Parc National des Pyrénées, créé en 1967, est adossé à la frontière espagnole sur près de 100 km et comprend 6 vallées : Aure, Luz-Gavarnie, Cauteret, Azun, Ossau, Aspe.

Il s'articule en deux zones :

-La zone centrale de 45 700 hectares, d'altitude élevée (1000 m à 3000 m), quasiment inhabitée. Elle fait l'objet d'une protection renforcée avec une réglementation très stricte (interdiction de tous véhicules, d'emmener des animaux, de camper, de chasser...)

C'est là que se trouvent les paysages les plus spectaculaires.

-La zone périphérique (110 357 hectares) en lisière de la zone centrale.

Elle compte 86 communes et 40 000 habitants.

Le Parc y mène une politique de développement local.

## Les missions du Parc

-Protéger la nature, les paysages et les sites.

-Préserver ce précieux patrimoine (faune et flore en conservant sa bio-diversité, paysages) et

le transmettre aux générations futures.

-Accueillir le public pour qu'il profite de ce patrimoine en le respectant.

-Contribuer au développement durable.

Même dans ces sites pratiquement inhabités, les paysages ont été forgés (et continuent d'évoluer) par des données naturelles mais aussi par l'action très ancienne de l'homme en particulier le pastoralisme.



Les parcs doivent donc concilier protection de la nature et développement socio-économique des vallées.

Ils apportent leur soutien:

- aux activités traditionnelles comme le pastoralisme,
- à la qualité des sites, des villages,
- au développement d'un tourisme respectant l'environnement.

Pour remplir ces missions, le Parc dispose dans chaque vallée d'une équipe de gardes-moniteurs et d'une maison du Parc National pour l'accueil du public.